

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :**

**15 000 €** à La Cascade à Bourg St Andéol, pour son projet de résidence artistique « Ardèche Terre d'Artiste ».

Les subventions suivantes sont réparties en faveur des collèges Le Laoul et Marie Rivier à Bourg St Andéol :

**2 000 €** au titre de l'appel à projets « Spectacle Vivant et Collège ».

**3 785 €** au titre de l'appel à projets « Collège au Cinéma ».

**1 000 €** au collège Marie Rivier au titre de l'aide aux projets pédagogiques des collèges.

**1 640 €** répartis en faveur de l'Harmonie Entente Bourguésanne et l'Harmonie de la Basse Ardèche, pour leur fonctionnement au titre de l'année 2017.

**500 €** attribués à une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un Permis pour l'Emploi », afin d'accompagner un jeune porteur d'un projet socio-professionnel.

**6 895 €** attribués à la commune de Bourg St Andéol pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.